



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023 A 19H00.**

**Présents** : MME LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, HUBLIER, ANGERSAU, ALLAIRE, FILLOCQUE, PUGAUD Ms CHAPELAIS, LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, GENDRY, LECLERC, LEVAU

**Présents** MME ETIENNE, GESRET, RIQUOIS, (Pouvoir à Mme GOTIAUX), M. DRIF, (Pouvoir à M. LOUVEL), FLORET, DUPONT

#### **Ordre du jour :**

- Décisions modificatives
- Demande de fonds de concours EPN
- Versement d'une subvention à la psychologue scolaire
- Délibérations du personnel
- Attribution d'un local à une orthophoniste

#### **Décision modificative au BP 2023 Commune**

Afin de prévoir les crédits budgétaires, il est nécessaire de prendre une décision modificative :

Dépenses d'Investissements, chapitre 20 :

Article 2031..... : -80 000€

Dépenses d'Investissements, chapitre 21 :

Article 21571..... : -28 000€

Dépenses d'Investissements, chapitre 21 :

Article 21311.....+ - 28 000€

Dépenses d'Investissements, chapitre 21 :

Article 21312..... : + -40 000€

Dépenses d'investissements, chapitre 21 :

Article 2135..... : + -40 000€

#### **Demande de fonds de concours pour l'achat d'un Eco-digesteur au restaurant scolaire**

Après avoir entendu et délibéré le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement prévisionnel pour un montant de :  
15 200€ HT (sans TVA)

-autorise madame le Maire ou un adjoint à solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie.

### **Subvention pour la psychologue de l'éducation National**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de verser une subvention de 340 euros à la psychologue de l'éducation national intervenant sur les écoles de la commune

### **Délibération portant création d'un emploi permanent**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** De modifier le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément à la proposition du Maire.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Attribution d'un local à médecin orthophoniste**

Suite à la vacance d'un local dans la maison de Santé sise 11 rue de la Dime, le Conseil Municipal accepte de louer à madame MINJON Claire à compter du 13 novembre 2023.

Elle exercera la profession d'orthophoniste.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire, ou un adjoint, à signer les documents correspondants.